



CLUB DE SKI BROMONT POLITIQUE DE PAIEMENT ET REMBOURSEMENT

FACTURATION ET PAIEMENT :

La facturation d'un membre au club de ski Bromont se fait en plusieurs étapes :

1. **Dépôt de 500\$** : Pour assurer la place de son enfant, un dépôt de 500\$ devra être payé au plus tard le 31 mai sur réception d'une facture. Advenant un défaut de paiement, le directeur du Club proposera alors la place à un enfant sur la liste d'attente.
2. **Paiement des frais annuels pour la saison** : Ceci inclut les frais annuels à payer selon la catégorie d'âge, la carte de coureur (Zone/SQA), les frais de courses (Zone), 8 billets de tirage SQA et les frais d'automne (Dryland, sauf exception) moins l'acompte déjà versé de 500\$. Payable au plus tard le 30 septembre.
3. **Dépôt camp pré-saison** : Demandé à l'automne lors de l'inscription aux camps pré-saison : (ex : Sunday River), le solde sera facturé après la tenue du camp
4. **Pour les U18**, les frais variables relatifs aux courses (3000\$) seront facturés en 2 versements à l'automne avant le début de la saison. (1500\$ au 30 octobre, 1500\$ au 30 novembre)
5. **Paiement Championnats** : Des frais additionnels de championnats encourus en cours de saison seront facturés en temps et lieu. Ces frais sont généralement la quote-part pour une participation à des Provinciaux, Jeux du Québec, Val d'Irène, Can-Am et Canadiens (autobus/van, frais inscriptions, salaire entraîneurs, etc.). Ces championnats sont généralement à la fin de la saison du calendrier de courses.

Dépôt de 500\$ - politique de remboursement :

Une fois le dépôt de 500\$ versé, si un membre souhaite se désister entre le 31 mai et le 1^{er} septembre, un remboursement de 250\$ sera effectué. Après le 1^{er} septembre, peu importe la raison (ex : blessure, maladie, autre sport d'élite, déménagement, etc.), aucun remboursement de ce dépôt de sera possible.

Frais annuels pour la saison

Si le paiement n'est pas reçu au plus tard le 30 septembre, le directeur du Club proposera la place à un enfant sur la liste d'attente.

Camps pré-saison et championnats

Une fois le budget du camp établi, le club en fera parvenir une copie aux parents. Sur cette base, un dépôt de 100% des frais du camp sera exigé avant le pré-camp ou championnat. Si le montant n'a pas été reçu avant le départ pour le camp, alors le coureur n'est pas autorisé à participer au camp/championnat. Si les dépenses ont été moindre une fois le camp/championnat terminé, un crédit sera applicable sur toute balance due en fin de saison, sinon sur le dépôt de 500\$ de la saison suivante. Si le coureur cesse d'être membre, sur confirmation écrite, alors le club enverra un remboursement.

Blessure en cours de saison

Lorsqu'un coureur se blesse en cours de saison et qu'il ne peut terminer sa saison, le club n'accordera aucun remboursement des frais d'adhésion. Par ailleurs, ***le club pourra rembourser certains frais variables payés d'avance et reliés aux courses ou aux camps, si cela est possible.*** Un remboursement au prorata des jours restants ne sera possible que ***si le coureur a été blessé avant le début de la saison et qu'il peut être remplacé par un autre.***